

Après les déclarations de Jean-Marie Messier, deux voix en faveur de l'exception culturelle.

La liberté de création n'est pas un archaïsme

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

En matière d'audiovisuel, nos Premiers ministres successifs, de droite ou de gauche, se signalent depuis de longues années par une remarquable indolence. Pétrifiés devant l'outil télévisuel, ils se contentent de laisser faire. Aujourd'hui, Jean-Marie Messier, tel un imperator juché sur son char de triomphe, peut impunément lancer son appel d'Hollywood: «*L'exception culturelle franco-française est morte!*» Qu'ajoute le préfixe «*franco*» à la notion d'exception culturelle laborieusement maintenue en 1994 au moment de la conclusion des accords du Gatt?

Traitement particulier appliqué aux biens culturels, l'exception culturelle consiste à les écarter des règles de l'organisation du commerce mondial, parce que la culture n'est pas une mar-

chandise comme les autres. Si la France inventa la formule, dans le cadre du Gatt, pour préserver la particularité de sa production d'images, l'exception culturelle n'est pas spécifiquement française: d'autres pays peuvent s'en emparer. L'exception culturelle est donc universelle. La nier, c'est assimiler

la production culturelle à celle des produits de masse standardisés dont les coûts sont réduits par l'effet de masse lié à la taille du marché et à la domination des groupes américains. C'est grâce à cette «exception» que la

France coproduit tant de films iraniens, égyptiens, de vrais beaux longs métrages reconnus et couronnés.

On ne doit surtout pas confondre l'exception culturelle avec la «diversité culturelle», à laquelle se réfère Jean-Marie Messier, expression il est vrai récemment consacrée par le gouvernement, sous prétexte de ne pas irriter inutilement nos partenaires dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce. L'exception culturelle serait «arrogante», et la «diversité culturelle» aimable. Par malchance, la «diversité» n'a aucune valeur en termes d'accord commercial. En cédant sur les mots, on cède sur le principe.

Déjà, lors de la conférence de l'OMC à Doha, je m'étais élevé contre l'assimilation des biens culturels à des produits marchands. En revanche, si l'on explique bien l'exception culturelle, personne ne peut en prendre ombrage. Personne, sauf les grands groupes de production de films américains – les «majors» – et le gouvernement des Etats-Unis.

Aujourd'hui, le groupe Vivendi-Universal semble devoir faire allégeance au véritable commanditaire de cette guerre des images: le cinéma américain. Au cœur de l'économie et de la politique américaine, le cinéma est un enjeu commercial et politique essentiel, doté d'un considérable pouvoir d'influence dans le monde. Et la France parviendrait à échapper au grand jeu? Il y a trop longtemps que ce «village gau-

lois» fait de la résistance avec son ciné-

ma: beaucoup voudraient lui river son clou une fois pour toutes.

Comment? C'est assez simple. On fait miroiter l'attrait d'Hollywood. Celui-ci fonctionne comme un miroir aux alouettes. Après avoir acquis une chaîne de télévision d'avance et son fi-

chier d'abonnés en France, la société Vivendi rachète les «studios» qu'on lui offre en Amérique. Il y a une condition: le petit Gaulois doit condamner la résistance de son village natal. Sinon, adieu triomphe! Quelques mots suffiront.

Pourquoi ces quelques mots font-ils tant de tumulte? Jean-Marie Messier n'est pas le seul propriétaire d'une chaîne de télévision! Mais Canal Plus n'est pas une chaîne comme les autres. N'oublions pas qu'à sa création en 1983 Canal Plus a bénéficié d'une concession de service public, accordée par l'Etat, en contrepartie d'obligations. D'ailleurs, si avec la loi du 1^{er} février 1994 le renouvellement de cette concession est entré dans le droit commun, cette chaîne demeure assujettie à un régime d'autorisation.

Jusqu'à ce jour, cette chaîne tient un rôle majeur dans la production cinématogra-

phique française. Les accords intervenus avec les professionnels, et validés par le ministère de la Culture, l'obligent à consacrer 20% de son chiffre d'affaires à l'achat de films, dont 9,5% de films français. Les ac-

cords passés doivent être respectés, sinon, il sera trop tard. Or Jean-Marie Messier ne cache pas sa volonté de remettre en cause, au nom de l'«équité», les engagements qu'il a pris.

Par ailleurs, la loi imposait un actionariat appartenant pour 80% au moins à des ressortissants de l'Union européenne. Est-ce le cas aujourd'hui? Comment en avoir la certitude dès lors que la cotation en Bourse

interdit toute procédure d'agrément préalable de nouveaux actionnaires? Tout laisse craindre qu'à l'instar des principales sociétés cotées Canal Plus ne respecte plus ce seuil. Si Canal Plus devait ne plus obéir aux quotas de diffusion définis par la loi, ou si la chaîne ne respecte pas les 20% d'investissement d'achat de films, il reviendrait au CSA d'en tirer les conséquences. Personne ne veut la mort de Canal Plus! Il s'agit de faire respecter la loi.

L'exception culturelle, ni française, ni «franco-française», n'est nullement un repli sur soi comme l'écrit Jean-Marie Messier. Elle tient compte du poids spécifique du marché français,

pour refuser, au-delà d'un certain seuil, l'intrusion d'un cinéma américain dominé par de grands groupes dont le capital n'a plus de nationalité.

La voix des citoyens peut seule dresser un rempart devant l'uniformisation marchande du monde. Ne la laissons pas étouffer. Il est trop facile de renvoyer dans le camp des archaïques les défenseurs de la liberté de création. Ne tombons pas dans le piège de cette fausse

«modernité» qui ne dissimule bien souvent rien d'autre que l'arrogance de l'argent ●

Jean-Pierre Chevènement
est président du MDC et candidat
à la présidentielle.

La culture n'est pas une marchandise

par **NOËL MAMÈRE**

Jean-Marie Messier a du culot. Mais il en a les moyens. Après avoir bénéficié durant des années des privilèges attribués à Canal Plus en échange de son apport au cinéma français, voilà qu'il lan-

ce un appel depuis New York contre l'exception culturelle et le soi-disant archaïsme de la protection du cinéma européen et français. Ces propos, qui ont scandalisé à juste titre le monde de la culture et de l'audiovisuel, ne sont pas étonnants venant d'un homme qui, au cabinet de Balladur, a organisé la privatisation puis a transformé son groupe en un conglomérat audiovisuel hollywoodien. Ces déclarations sont le produit direct de la fusion Vivendi-Seagram et de l'absorption de Canal Plus par ce nouveau géant mondial. Les risques d'une dérive américai-

ne de cette multinationale étaient perceptibles dès le début de cette aventure.

Cette déclaration montre clairement que la politique historique de Canal Plus en faveur du cinéma, politique appuyée sur une réglementation, est aujourd'hui en péril. Cette réglementation est toujours en vigueur et elle est encore du ressort du législateur, dont le pouvoir politique en est le garant. Nous souhaitons que Catherine Tasca la fasse respecter. Ce principe de précaution appliqué au cinéma français passe en premier lieu par la remise

en cause de la concession de Canal Plus par le CSA si les déclarations du patron de Vivendi devaient se traduire dans les faits.

Rien n'est recevable dans le message de Jean-Marie Messier. Ce nouveau magnat des studios d'Hollywood rêve d'un monde où il n'y aurait plus qu'une idée, qu'une seule émission de télé, qu'un seul CD, qu'un seul film... sous le label Vivendi. Il a déjà le monopole de l'eau (avec la Lyonnaise); il veut le monopole des esprits et de l'imaginaire collectif. Ne le laissons pas faire. Comme le dit fort justement la Société des réalisateurs français, «le message de Messier n'est plus que celui de la haine pour la création diverse».

La campagne présidentielle sera l'occasion de débattre de nos objectifs en matière de culture et de droit à la communication. Le service public de l'audiovisuel pourrait être

un utile rempart contre cette industrialisation de la culture. Celle-ci menace le lien social en mettant en avant les valeurs propres à la société de marché: individualisme, concurrence, chacun pour soi.

Commençons par supprimer la publicité dans l'audiovisuel public et alimentons les finances de France Télévision par une taxe sur la publicité des télévisions commerciales; pre-

nons des mesures anticoncentration pour le secteur privé; soutenons la constitution d'un tiers-secteur des médias audiovisuels – ce que nous avons fait voter par l'Assemblée nationale – où les télévisions libres et associatives pourraient recevoir un financement pérenne.

Notre objectif en matière de culture est de nous opposer à l'uniformisation, à la mar-

chandisation, à la standardisation de la culture, de nous battre pour le droit à une

vraie diversité culturelle. Pour les Verts, la culture doit faire humanité. Elle est un facteur de liberté et de cohésion sociale. Non, monsieur Messier (dit J6M.com), nous ne capitulerons pas en rase campagne face aux bétonneurs et aux délinquants en col blanc de l'audiovisuel.

Nous devons organiser d'urgence la résistance des créateurs, des producteurs, des acteurs, des salariés de l'audiovisuel et des citoyens, pour la défense de l'exception culturelle. Enfin, et ce n'est pas le moindre des enseignements de cette histoire, cela prouve que la mobilisation des mouvements sociaux contre la mondialisation néo-libérale est plus que jamais décisive. Non, monsieur Messier, le monde n'est pas une marchandise. Un autre monde est possible et nécessaire. Nous voulons choisir notre vie librement sans être obligés de consommer vos produits McDo Hollywood. Et nous allons vous le faire savoir ●

Noël Mamère est député vert et candidat à la présidentielle.